

Avis public
Demande de dérogation mineure

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, avis est, par la présente, donné par la greffière :

- Que le conseil municipal sera saisi, lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, à 19 h, de la nature et de l'effet de deux (2) demandes de dérogation mineure concernant les immeubles ci-dessous mentionnés :

1. 36, rue du Centre (lot 5 757 497)

Demande visant à autoriser la construction d'un garage détaché à au moins 1 mètre de la ligne avant secondaire, au lieu d'au moins 3,5 mètres et ce, tel que mentionné à l'article 3.5 du Règlement 455-04 - *Règlement de zonage*.

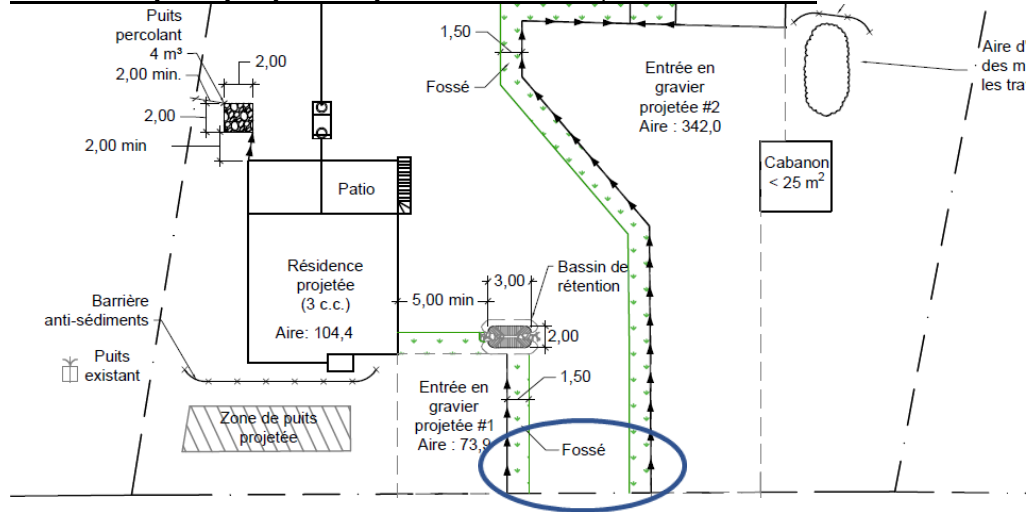
Extrait du plan-projet d'implantation du 36, rue du Centre



2. 16, rue Labranche (lot 5 757 252)

Demande visant à rendre réputé conforme la distance entre deux accès se rendant aux aires de stationnement dont la distance est d'au moins 7 mètres au lieu d'un minimum de 10 mètres, et ce, tel que mentionné à l'article 12.5 du Règlement 455-04 - Règlement de zonage.

Extrait du plan-projet d'implantation du 16, rue Labranche



- Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'accepter ces demandes de dérogation mineure, ces dernières, ainsi approuvées par le conseil municipal, seront réputées conformes à la réglementation d'urbanisme de la Ville;
- Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir, par écrit, à la greffière, avant la tenue de la séance ordinaire, ou en se présentant à cette séance ordinaire pour faire valoir ses objections verbalement.

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 17^e jour de septembre de l'an 2021.

La greffière adjointe
Andrée-Anne Turcotte, OMA